

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**DISTRICT DE CHICOUTIMI**  
**COMMISSION SCOLAIRE DES RIVES-DU-SAGUENAY**

---



**PROCÈS-VERBAL** d'une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, tenue à la salle publique du Centre administratif, sise au 36, rue Jacques-Cartier Est, Chicoutimi, le 29 janvier 2019 à 19 h, sous la présidence de Madame Liz S. Gagné, à laquelle tous les membres du Conseil ont été dûment convoqués dans les délais prévus par la Loi sur l'instruction publique.

---

*Ouverture de la session et constatation des présences*

Sont présents, présentes, outre la présidente, madame Liz S. Gagné :

*Les commissaires :*

M <sup>mes</sup>	Hélène De Champlain Sonia Desgagné Diane Durand France Gagné Ruth Gagnon Diane Gauthier	MM.	Bruno Gagnon Josey Lacognata Marc Larocque Jean-Claude Martel Jimmy Tremblay
------------------	--	-----	--

*Commissaires-parents :*

M <sup>mes</sup>	Christine Doré Caroline Tremblay	MM.	Carl Bergeron Robert Tremblay
------------------	-------------------------------------	-----	----------------------------------

*Sont également présents :*

M<sup>mes</sup> Johanne Allard, directrice générale par intérim  
Denyse Blanchet, accompagnatrice nommée par le MEES  
Sarah Tremblay, secrétaire générale

MM. Paul Lalancette, directeur  
Jean-François Leblanc, directeur  
Pascal Martel, directeur adjoint  
Jocelyn Ouellet, directeur

*Absence :*

M<sup>me</sup> Dany Côté

---

**CC-2019-1**

*Vérification du quorum et mot de bienvenue*

Le quorum étant atteint, Madame la présidente souhaite la bienvenue à tous.

---

**CC-2019-2**

*Adoption de l'ordre du jour*

**Il est proposé par M<sup>me</sup> Diane Durand et résolu :**

**D'ADOPTER** l'ordre du jour selon les sujets suivants :

- 1. Ouverture de la rencontre**
  - 1.1. Vérification du quorum et mot de bienvenue
  - 1.2. Adoption de l'ordre du jour
  - 1.3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2018
- 2. Période de questions du public et question et/ou correspondance des élèves**
  - 2.1. Parole au public / M<sup>me</sup> Josée Lefebvre;
- 3. Sujets relatifs à la réussite éducative**
  - 3.1. Démarche relative à l'admission et à l'inscription d'élèves
  - 3.2. Critères d'admission aux projets particuliers
  - 3.3. Autorisation de voyage hors-Canada / École de l'Odysée – Orlando

- 3.4. Autorisation de voyage hors-Canada / École des Grandes-Marées - Costa-Rica
  - 3.5. Révision de l'organisation du transport scolaire
  - 3.6. Appui à Saguenay ville étudiante
  - 3.7. Remerciements
- 4. Sujets de nature contractuelle, immobilière, financière ou technologique**
- 4.1. Octroi de contrat / Réfection des blocs sanitaires (blocs B, C et D) de l'école Charles-Gravel
  - 4.2. Entérinement de décision / Autorisation de participation au regroupement d'achats de Collecto pour l'acquisition de papier d'impression
  - 4.3. Acquisition d'une presse plieuse pour le CFP du Fjord
  - 4.4. Échange de parcelles de terrain, pavillon St-Alphonse
  - 4.5. Autorisation de participation au regroupement d'achats de Collecto pour l'acquisition de licences Microsoft
  - 4.6. Emprunt à court terme / Action collective
  - 4.7. Plan de remboursement pour l'action collective
- 5. Sujets de nature organisationnelle**
- 5.1. Nomination de la direction générale adjointe par intérim
  - 5.2. Ajout à l'acte d'établissement du CFGA des Rives-du-Saguenay
- 6. Sujets de nature corporative**
- 6.1. Adoption des Règles et procédures d'assemblée
  - 6.2. Adoption du règlement Régie interne de l'organisation
  - 6.3. Adoption du rapport mensuel
- 7. Sujets statutaires**
- 7.1. Courrier reçu
  - 7.2. Rapport de la présidente
  - 7.3. Rapport de la directrice générale par intérim
  - 7.4. Rapport de représentation des commissaires
  - 7.5. Comptes rendus des comités de service et du comité de parents
  - 7.6. Message de la Fédération des commissions scolaires du Québec
- 8. Clôture de la rencontre**

**ADOPTÉE**

---

**CC-2019-3**

*Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2018*

**Il est proposé par M<sup>me</sup> Hélène De Champlain et résolu :**

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2018 tel que déposé.

**ADOPTÉE**

---

**CC-2019-4**

*Parole au public / M<sup>me</sup> Josée Lefebvre*

M<sup>me</sup> Josée Lefebvre attire l'attention des membres du conseil des commissaires relativement à la teneur de la revue de presse de la Commission scolaire des derniers mois.

---

**CC-2019-5**

*Démarche relative à l'admission et à l'inscription d'élèves*

*Chaque année, les Services éducatifs révisent la démarche relative à l'admission et à l'inscription des élèves. La période d'admission pour les élèves qui s'inscrivent au préscolaire pour la première fois aura lieu du 18 au 21 février 2019.*

**CONSIDÉRANT** la consultation menée auprès du comité de concertation des écoles primaires et secondaires;

**CONSIDÉRANT** la consultation menée auprès du comité de parents et du Syndicat de l'enseignement du Saguenay;

**CONSIDÉRANT** qu'il appartient au conseil des commissaires d'adopter la planification annuelle de la démarche relative à l'admission et à l'inscription des élèves – jeunes 2019-2020;

**Il est proposé par M. Marc Larocque  
et résolu :**

**D'ADOPTER** la démarche relative à l'admission et à l'inscription des élèves dans les écoles de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay pour l'année scolaire 2019-2020.

**ADOPTÉE**

---

**CC-2019-6**

*Critères d'admission aux  
projets particuliers*

*Chaque année, les Services éducatifs revisitent les critères d'admission aux programmes et projets particuliers reconnus par la Commission scolaire.*

*Cette année, la révision de ces critères a soulevé de nombreuses discussions et échanges concernant l'accessibilité des élèves aux programmes et projets particuliers versus les orientations et les valeurs d'éducation inclusive du plan d'engagement vers la réussite (PEVR). Il semble éminent que notre organisation s'oriente vers une plus grande accessibilité des élèves aux programmes et projets particuliers.*

*Un comité de travail a été mandaté pour élaborer l'offre de service. Toutefois, il apparaît peu réaliste de modifier de façon substantielle les critères d'admission aux programmes particuliers pour la prochaine année scolaire.*

*Ainsi, quelques modifications ont été apportées de façon à ce que les critères soient orientés vers le profil et les intérêts des élèves en lien avec le programme plutôt que la performance.*

**CONSIDÉRANT** la consultation menée auprès du comité de concertation des écoles primaires et secondaires;

**CONSIDÉRANT** la consultation menée auprès du comité de parents et du Syndicat de l'enseignement du Saguenay;

**CONSIDÉRANT** la consultation menée auprès des membres du comité plénier;

**CONSIDÉRANT** qu'il appartient au conseil des commissaires d'adopter les critères d'admission aux programmes et projets particuliers;

**Il est proposé par M. Carl Bergeron  
et résolu :**

**D'ADOPTER** les critères d'admission aux programmes et projets particuliers (Enseignement intensif de l'anglais, Sports-Arts-Études et Concentrations sportives et artistiques au secondaire, Concentrations sportives et artistiques au primaire, Programme d'éducation internationale (PEI), Montessori, Projet à valeur autochtone, Au Millénaire et Citoyenneté responsable) pour l'année scolaire 2019-2020.

**ADOPTÉE**

---

**CC-2019-7**

*Autorisation de voyage  
hors-Canada / École de  
l'Odyssée - Orlando*

*Le conseil d'établissement de l'école secondaire de l'Odyssée a approuvé le voyage à Orlando de 26 élèves de 3<sup>e</sup> secondaire, ainsi que 3 accompagnateurs. Ce voyage est prévu du 2 au 11 mars 2019.*

*L'objectif de ce projet pédagogique et culturel poursuit les objectifs en lien avec les six grands domaines d'apprentissage issus du Programme de formation de l'école québécoise.*

**CONSIDÉRANT** l'acceptation du projet de voyage par le conseil d'établissement de l'école secondaire de l'Odyssée selon la résolution CE.16/17.06;

**CONSIDÉRANT** les autorisations données par les parents des élèves concernés;

**CONSIDÉRANT** l'ensemble des mesures de sécurité prises par les directions et les accompagnateurs de l'école;

**CONSIDÉRANT** la vérification effectuée par le Service des ressources matérielles affirmant que le formulaire d'assurance est conforme;

**Il est proposé par M<sup>me</sup> Sonia Desgagné  
et résolu :**

**D'AUTORISER** la participation d'un groupe de 26 élèves et de 3 accompagnateurs de l'école secondaire de l'Odyssée/Dominique-Racine ayant comme destination Orlando pour la période du 2 au 11 mars 2019.

**ADOPTÉE**

---

**CC-2019-8**

*Autorisation de voyage  
hors-Canada / École des  
Grandes-Marées - Costa-  
Rica*

*Le conseil d'établissement de l'école secondaire des Grandes-Marées a approuvé le voyage au Costa Rica de 20 élèves de 4<sup>e</sup> secondaire inscrits au Programme d'éducation à la citoyenneté responsable, ainsi que 4 accompagnateurs. Ce voyage est prévu du 23 février au 12 mars 2019.*

*Dans la visée d'un stage d'initiation à la coopération internationale, l'objectif de cette expérience est de développer une meilleure compétence interculturelle, de perfectionner et d'appliquer les notions développées lors des ateliers vécus dans le cadre du programme de Citoyenneté responsable.*

**CONSIDÉRANT** l'acceptation du projet de voyage par le conseil d'établissement de l'école secondaire des Grandes-Marées selon la résolution CE2018-80;

**CONSIDÉRANT** les autorisations données par les parents des élèves concernés;

**CONSIDÉRANT** l'ensemble des mesures de sécurité prises par les directions et les accompagnateurs de l'école;

**CONSIDÉRANT** la vérification effectuée par le Service des ressources matérielles affirmant que le formulaire d'assurance est conforme;

**Il est proposé par M<sup>me</sup> Diane Durand  
et résolu :**

**D'AUTORISER** la participation d'un groupe de 20 élèves et de 4 accompagnateurs de l'école secondaire des Grandes-Marées ayant comme destination le Costa Rica pour la période du 23 février au 12 mars 2019.

**ADOPTÉE**

---

**CC-2019-9**

Révision de  
l'organisation du  
transport scolaire

*Le conseil des commissaires, en février 2018, dans une vision d'une plus grande accessibilité, a émis le principe directeur afin que les élèves inscrits aux programmes particuliers étant reconnus comme « programme commission » par le conseil bénéficient d'un service de transport scolaire matin et soir sans frais, pour 2018-2019.*

*La résultante de cette décision a occasionné des coûts supplémentaires estimés à 188 000 \$. Le scénario proposé en 2019-2020 demeure le même, tout en facilitant aussi l'accessibilité à certains projets-écoles, à titre d'exemple le profil Excellence. Ledit scénario occasionnerait des coûts supplémentaires estimés à 2 600 \$.*

**CONSIDÉRANT** la résolution n° CC-2018-69 adoptée le 13 février 2018 relativement au transport, matin et soir, sans frais pour 2018-2019, des élèves inscrits aux programmes particuliers étant reconnus comme « programme commission » par le conseil;

**CONSIDÉRANT** les travaux menés relativement à la révision de l'offre des programmes et projets particuliers au secondaire pour l'année scolaire 2019-2020;

**CONSIDÉRANT** l'orientation de notre organisation visant une plus grande accessibilité aux programmes et des projets particuliers offerts par l'ensemble de nos écoles;

**Il est proposé par M. Marc Larocque  
et résolu :**

**DE RECONDUIRE** l'offre de transport, matin et soir, sans frais, des élèves inscrits aux programmes et projets particuliers reconnus par la Commission scolaire;

**DE FACILITER** l'accès à certains projets-écoles en proposant des solutions de transport alternatives tout en tenant compte des capacités et des possibilités de notre organisation.

**ADOPTÉE**

---

**CC-2019-10**

Appui à Saguenay ville  
étudiante

*Dans le cadre du plan d'action à être élaboré par Saguenay Ville étudiante, le comité de travail doit quérir les besoins et attentes de la clientèle étudiante et désire confier ce mandat au groupe ÉCOBES. À titre de partenaire, et ayant un représentant sur le comité de travail, la Commission scolaire est sollicitée afin de contribuer financièrement à l'étude.*

**CONSIDÉRANT** que Ville de Saguenay vise à devenir un lieu de choix pour les étudiants du Saguenay-Lac-St-Jean, de la province et plus largement auprès de la clientèle nationale et internationale en démontrant sa qualité de vie, ses activités culturelles, sportives et sociales, son faible coût de la vie, son aspect sécuritaire, ses perspectives d'emplois, etc.

**CONSIDÉRANT** la mise en place en mai 2018 par Ville de Saguenay de la table de concertation de Saguenay Ville étudiante;

**CONSIDÉRANT** que la vision de la Commission est d'être une organisation ouverte sur sa communauté, favorisant l'inclusion, qui collabore afin de développer le plein potentiel de tous les élèves, jeunes et adultes, pour qu'ils deviennent des citoyens épanouis, engagés et respectueux dans la société de demain;

**CONSIDÉRANT** que le comité de travail par la suite formé s'est doté d'une vision pour 2030 et qu'un portrait de la situation actuelle en matière d'éducation, de démographie et en regard des composantes d'une Ville étudiante a été établi (attractivité, formation, vie étudiante, cadre de vie et économie et emploi);

**CONSIDÉRANT** que le comité de travail, dans le cadre de ses travaux, se doit de définir les besoins et attentes de la clientèle étudiante, lesquels permettra la détermination des axes d'intervention conduisant à l'adoption d'un plan d'action;

**CONSIDÉRANT** l'offre de service élaboré par le groupe ÉCOBES (Centre d'Étude des COnditions de vie et des BESoins de la population) afin de mener l'étude sur les lesdits besoins;

**CONSIDÉRANT** la répartition des coûts d'une telle étude proposée entre les différents partenaires;

**Il est proposé par M. Jean-Claude Martel  
et résolu :**

**QUE** la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay appuie la démarche de Saguenay Ville étudiante;

**DE NOMMER** M<sup>me</sup> Patricia Bouchard sur le comité de travail de la table de concertation de Saguenay Ville étudiante;

**D'ACCEPTER** de participer financièrement, pour un montant de 1 000 \$, aux fins de réalisation de l'étude sur les besoins et attentes de la clientèle étudiante à être menée par le groupe ÉCOBES, dans le cadre des travaux de la table de concertation de Saguenay Ville étudiante.

**ADOPTÉE**

---

**CC-2019-11**  
*Remerciements*

M. Robert Tremblay remercie M. Josey Lacognata pour son implication ainsi que pour sa présentation lors de la formation obligatoire offerte à tous les employés relativement au lancement de la Politique pour promouvoir la civilité et pour prévenir et contrer la discrimination, le harcèlement, et la violence au travail.

---

**CC-2019-12**  
*Octroi de contrat /  
Réfection des blocs  
sanitaires (blocs B, C et  
D) de l'école Charles-  
Gravel*

*Dans le cadre de la mesure du maintien des bâtiments (50621) pour l'année 2017-2018, un appel d'offres public a été lancé en vue de l'octroi du contrat de travaux de construction visant la réfection des blocs sanitaires de l'école Charles-Gravel.*

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres public lancé le 5 décembre 2018;

**CONSIDÉRANT** l'ouverture des soumissions le 18 janvier 2019;

**Il est proposé par M<sup>me</sup> Diane Gauthier  
et résolu :**

**D'ACCORDER** le contrat de réfection des blocs sanitaires (blocs B, C et D) de l'école Charles-Gravel au plus bas soumissionnaire conforme, soit Amec Construction au montant de 498 436 \$ avant taxes.

**ADOPTÉE**

---

**CC-2019-13**  
*Entérinement de  
décision / Autorisation de  
participation au  
regroupement d'achats  
de Collecto pour  
l'acquisition de papier  
d'impression*

*En ce qui concerne l'acquisition de papier d'impression, la Commission scolaire fait partie d'un regroupement d'achats avec certaines commissions scolaires depuis plusieurs années. Le contrat actuel prendra fin le 31 mars 2019. Le regroupement d'achats désire retourner en appel d'offres pour 2019-2021 avec une année de renouvellement possible. Vu l'expérience*



*financière vécue par les années passées, il serait avantageux de maintenir l'adhésion au regroupement.*

*Pour participer à cet appel d'offres de Collecto, le Service des ressources matérielles devait faire parvenir son formulaire au plus tard le 18 janvier 2019. Cet appel d'offres sera affiché sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO).*

**CONSIDÉRANT** que la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay a reçu une proposition de Collecto, services regroupés en éducation, pour préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres clients intéressés, un document d'appel d'offres pour l'acquisition de papier d'impression et d'adjuger un contrat après avoir procédé à une demande de soumissions;

**CONSIDÉRANT** qu'il serait avantageux pour la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay de renouveler son adhésion à ce regroupement d'achats;

**CONSIDÉRANT** que la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay désire se joindre à cet achat regroupé;

**Il est proposé par M. Jean-Claude Martel  
et résolu :**

**D'ENTÉRINER** la décision prise par la direction du Service des ressources matérielles de confier à Collecto, le mandat de préparer, en son nom et en celui des autres clients intéressés, un document d'appel d'offres et d'adjuger un contrat d'acquisition de papier d'impression. Ledit contrat sera d'une durée initiale de 2 ans avec option de renouvellement pour une période additionnelle d'un an, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019.

**ADOPTÉE**

---

**CC-2019-14**

*Acquisition d'une presse plieuse pour le CFP du Fjord*

La presse plieuse du cours de soudage du CFP du Fjord a été cadencé le 26 novembre dernier en raison d'un bris de sécurité majeur. Suivant une expertise pour réparation, les résultats ont démontré que pour un prix équivalent, l'achat d'une nouvelle presse nous permettait de moderniser l'équipement en fonction des réalités du marché du travail. Compte tenu des délais de livraison pour ce type d'équipement, de l'impossibilité d'utiliser un équipement similaire dans un autre secteur d'activité et afin d'assurer le déroulement normal des cours du DEP de soudage-montage, un achat de gré à gré a été conclu, après des discussions auprès de trois entreprises, avec la compagnie Machineries BV.

---

**CC-2019-15**

*Échange de parcelles de terrain, pavillon St-Alphonse*

*Pour faire suite à la demande d'un voisin résidant au 762, rue de la Colline, dont le terrain est adjacent au pavillon St-Alphonse, un échange de parcelles de terrain est proposé. Pour le moment, des bâtiments lui appartenant sont situés sur le terrain de la Commission scolaire.*

**CONSIDÉRANT** la demande du propriétaire des lots 3344652 et 3344653 d'échanger une parcelle du terrain du pavillon St-Alphonse adjacente au sien;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a présentement des bâtiments appartenant à ce voisin sur la parcelle de terrain appartenant à la Commission scolaire;

**CONSIDÉRANT** que cette parcelle de terrain est non utilisée par le pavillon St-Alphonse;

**CONSIDÉRANT** qu'un échange de parcelles de terrain d'une superficie d'environ 5 000 pieds<sup>2</sup> est favorable pour les deux parties;

**CONSIDÉRANT** que tous les frais sont à la charge du voisin, notamment l'arpentage, le notariat et le plan d'implantation;

**CONSIDÉRANT** l'identification du dudit site comme étant patrimonial et le règlement municipal afférent (Règlement n° 590 concernant la protection la mise en valeur du patrimoine bâti à Ville de la Baie);

**Il est proposé par M<sup>me</sup> France Gagné  
et résolu :**

**D'AUTORISER** la direction du Service des ressources matérielles à entreprendre les démarches nécessaires, à titre d'échange, pour l'acquisition d'une partie du terrain du voisin d'une superficie d'environ 5 000 pieds<sup>2</sup> et, à la cession d'une partie du terrain du pavillon St-Alphonse d'une superficie d'environ 5 000 pieds<sup>2</sup>.

**ADOPTÉE**

---

**CC-2019-16**

Autorisation de participation au regroupement d'achats de Collecto pour l'acquisition de licences Microsoft

*En ce qui concerne l'acquisition de licences Microsoft, la Commission scolaire fait partie d'un regroupement d'achats avec certaines commissions scolaires depuis plusieurs années. Le contrat actuel prendra fin le 31 mai 2019. Le regroupement d'achats de Collecto désire retourner en appel d'offres pour 2019-2020 avec une option de renouvellement une année à la fois pour un maximum de deux ans, et ce, aux mêmes conditions. Vu l'expérience financière vécue par les années passées, il serait avantageux de maintenir l'adhésion au regroupement.*

*Le contrat nous permet, entre autres:*

- *De faire les mises à jour de Windows de tous les ordinateurs;*
- *D'avoir les droits d'utilisation Office Professionnel Plus pour tous nos ordinateurs;*
- *De rendre disponible Office Professionnel Plus à tous les étudiants et enseignants sur leur ordinateur personnel;*
- *De pouvoir utiliser Minecraft éducation (permet aux enseignants d'utiliser différentes fonctionnalités de Minecraft dans une perspective éducative);*
- *D'avoir les licences d'accès aux serveurs Microsoft (Exchange, SharePoint, Skype entreprise).*

*Cet appel d'offres sera affiché sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO).*

**CONSIDÉRANT** que Collecto invite les commissions scolaires du Québec à participer à un regroupement d'achats pour la conclusion d'un contrat à commandes pour l'acquisition de licences Microsoft;

**CONSIDÉRANT** que la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay effectue ce type d'achats;

**CONSIDÉRANT** qu'il serait avantageux pour la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay d'adhérer à ce regroupement d'achats;

**Il est proposé par M. Jean-Claude Martel  
et résolu :**

**D'AUTORISER** la participation de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay au regroupement d'achats de Collecto pour l'achat de licences Microsoft à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019 pour des licences actives du 1<sup>er</sup> juin 2019 au 31 mai 2020 avec option de renouvellement une année à la fois pour un maximum de deux ans, et ce, aux mêmes conditions.

**ADOPTÉE**



*La Commission scolaire des Rives-du-Saguenay désire instituer un régime d'emprunt lui permettant d'emprunter auprès du ministre des Finances un montant de 2 166 636 \$ afin de couvrir le règlement intervenu dans le cadre du recours collectif relatif aux frais exigés aux parents.*

**CONSIDÉRANT** que la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay (l' « Emprunteur ») désire instituer un régime d'emprunts lui permettant d'emprunter à court terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, un montant maximal de 2 166 636 \$, auquel s'ajoute les intérêts, pour financer les sommes requises découlant du règlement à l'amiable du recours collectif sur les frais exigés aux parents;

**CONSIDÉRANT** qu'il est opportun d'autoriser ce régime d'emprunts à court terme et d'approuver les conditions et modalités des emprunts à effectuer;

**CONSIDÉRANT** que l'Emprunteur a obtenu l'autorisation requise du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour instituer ce régime d'emprunts lui permettant d'emprunter à court terme un montant maximal de 2 166 636 \$, auquel s'ajoute les intérêts, auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;

**Il est proposé par M. Carl Bergeron  
et résolu :**

1. **QUE** l'Emprunteur soit autorisé à instituer un régime d'emprunts lui permettant d'emprunter à court terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, un montant maximal de 2 166 636 \$, auquel s'ajoute les intérêts, pour financer les sommes requises découlant du règlement à l'amiable du recours collectif sur les frais exigés aux parents et à conclure à cette fin avec ce dernier une convention de prêt (la « Convention de prêt à court terme »);
2. **QUE** les emprunts à court terme ainsi contractés comportent les conditions et modalités suivantes :
  - a. le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 432-2018 du 28 mars 2018, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre;
  - b. aux fins du calcul du montant maximal autorisé en vertu du présent régime d'emprunts, il ne soit tenu compte que du montant en capital de chaque emprunt à court terme contracté. Le montant autorisé est ainsi diminué d'un montant équivalent au montant en capital de chaque emprunt.
3. **QU'**aux fins de constater les emprunts à court terme contractés aux termes de la Convention de prêt à court terme, l'Emprunteur soit autorisé à émettre en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, un billet global qui représentera le capital des emprunts à court terme contractés de temps à autre et dont le texte est en substance conforme au modèle de billet porté à l'annexe de la Convention de prêt à court terme. L'encours total des emprunts à court terme représenté de temps à autre par ce billet global sera indiqué à l'annexe de ce billet;
4. **QUE** l'un ou l'autre des dirigeants suivants :  
La présidente; ou  
La directrice générale; ou  
Le directeur du Service des ressources financières;

de l'Emprunteur, soit autorisé, **pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement** au nom de l'Emprunteur, à signer la Convention de prêt à court terme et le billet global, à consentir à toutes les clauses et garanties non substantiellement incompatibles avec les dispositions des présentes, à recevoir le produit net des emprunts à court terme, à en donner bonne et valable quittance, à livrer le billet global, incluant son annexe, à y apporter toute modification non substantiellement incompatible avec les présentes, à

poser tous les actes et à signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes.

**ADOPTÉE**

---

**CC-2019-18**

*Plan de remboursement pour l'action collective*

*Suivant la résolution relative à l'emprunt effectué dans le cadre du règlement hors cour de l'action collective, le conseil des commissaires demande à ce qu'un plan de remboursement lui soit présenté*

**CONSIDÉRANT** l'emprunt effectué dans le cadre du règlement hors cour de l'action collective;

**CONSIDÉRANT** que cet emprunt devra être renouvelé annuellement, que sa durée n'est pas prédéterminée et que celle-ci dépendra de la capacité de remboursement de l'organisation;

**CONSIDÉRANT** que le conseil des commissaires souhaite que la quittance totale soit versée dans un délai raisonnable, mais qu'il ne souhaite pas exercer un déséquilibre ou une trop grande pression sur le budget au détriment du service à l'élève;

**Il est proposé par M<sup>me</sup> Diane Gauthier et résolu :**

**DE MANDATER** la directrice générale afin que soit élaboré un plan de remboursement de l'emprunt effectué dans le cadre du règlement hors cour de l'action collective;

**QUE** ledit plan s'échelonne sur une période de 3 à 10 ans;

**QUE** le forum des gestionnaires et le comité de répartition des ressources soient mis à contribution et conscientisés.

**ADOPTÉE**

---

**CC-2019-19**

*Nomination de la direction générale adjointe par intérim*

*À la suite du départ de M. Jean-François Pressé, la directrice générale par intérim, appuyée par le Service des ressources humaines, se devait de mettre en place les suivis appropriés afin de combler le remplacement de M. Pressé au poste de directeur général adjoint*

**CONSIDÉRANT** le départ de M. Jean-François Pressé à titre de directeur général adjoint;

**CONSIDÉRANT** la vacance du poste de directeur général adjoint/directrice générale adjointe;

**CONSIDÉRANT** le résultat de l'affichage interne du 18 décembre 2018;

**CONSIDÉRANT** la tenue d'un comité de sélection le 25 janvier 2019;

**Il est proposé par M<sup>me</sup> France Gagné et résolu :**

**DE PROCÉDER** à la nomination de M. Sébastien Malenfant, au poste de directeur général adjoint par intérim pour une entrée en fonction prévue le ou vers le 20 février 2019.

**ADOPTÉE**

---

**CC-2019-20**

Ajout à l'acte  
d'établissement du  
CFGA des Rives-du-  
Saguenay

*Afin d'offrir la possibilité à un plus grand nombre d'élèves de s'inscrire en formation générale adulte, l'école La Source (Chicoutimi) étant tout indiquée, de par sa situation géographique, grâce à sa proximité du terminus de la STS. Par conséquent, en étant reconnu comme lieu d'enseignement du CFGA des Rives-du-Saguenay, cet établissement à Chicoutimi pourrait éventuellement offrir à la clientèle générale adulte des cours dans les locaux qui sont présentement vacants.*

**CONSIDÉRANT** la demande du CFGA des Rives-du-Saguenay de modifier leur acte d'établissement en y ajoutant un établissement;

**CONSIDÉRANT** l'article 79 de la Loi sur l'instruction publique stipulant que la Commission scolaire doit consulter le conseil d'établissement pour la modification de l'acte d'établissement de l'école;

**CONSIDÉRANT** la résolution du conseil d'établissement no 3-19122018 du CFGA des Rives-du-Saguenay approuvant la modification à apporter à l'acte d'établissement dudit centre;

**Il est proposé par M<sup>me</sup> Ruth Gagnon  
et résolu :**

**QUE** la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay modifie l'acte d'établissement du CFGA des Rives-du-Saguenay en y ajoutant l'école La Source.

**ADOPTÉE**

---

**CC-2019-21**

Adoption des Règles et  
procédures d'assemblée

*Afin de répondre au point 1 a) de l'arrêté ministériel reçu le 1<sup>er</sup> juin 2018, les règles et procédures d'assemblée du conseil des commissaires ont été revues. Le projet a été présenté aux membres du conseil lors d'une séance de travail le 11 décembre, suivant laquelle la modification suivante a été apportée :*

*- Page 9, point 6.1.4, lire : Un membre du conseil peut également faire ajouter un sujet à l'ordre du jour séance tenante à condition que l'assemblée y consente.*

**CONSIDÉRANT** la Loi sur l'instruction publique;

**CONSIDÉRANT** l'arrêté ministériel transmis à la Commission scolaire exigeant que celle-ci établisse « un processus formellement documenté pour la préparation et le déroulement des séances du conseil des commissaires favorisant la transparence, la collégialité et la responsabilité des commissaires »;

**CONSIDÉRANT** la séance de travail tenue sur le projet de Règles et procédures pour les assemblées du conseil des commissaires avec les membres le 11 décembre 2018;

**Il est proposé par M. Marc Larocque  
et résolu :**

**D'ADOPTER** les Règles et procédures pour les assemblées du conseil des commissaires (n<sup>o</sup> référence: (RP)SG-18/19-01);

**QUE** lesdites règles et procédures entre en vigueur le 30 janvier 2019;

**D'ABROGER**, à compter du 30 janvier 2019, le règlement Règles et procédures d'assemblée pour la conduite des délibérations du conseil des commissaires et du comité exécutif (n<sup>o</sup> de référence : (R)-SG-1997-01).

**ADOPTÉE**

---

**CC-2019-22**

Adoption du règlement  
Régie interne de  
l'organisation

*Afin de répondre au point 1 b) de l'arrêté ministériel reçu le 1<sup>er</sup> juin 2018, un règlement établissant les règles de régie interne de l'organisation a été élaboré. Le projet de règlement a été présenté au conseil le 30 octobre lequel a donné son autorisation à entreprendre le processus de consultation afférent. En tenant compte des retours de consultation, le projet pour adoption déposé comporte les modifications suivantes :*

- Ajout des références aux articles de loi;
- Page 14, point 8.3.2 : ajout du mode de désignation du directeur d'école sur le comité consultatif de transport;
- Page 19, point 10 : ajout des élèves et des représentants de la communauté et/ou des entreprises;
- Page 22, point 12.2 : retrait de certaines précisions de dossiers sous l'autorité du DGA afin de laisser plus de souplesse à l'organisation, dans un objectif de complémentarité DG-DGA.

**CONSIDÉRANT** la Loi sur l'instruction publique;

**CONSIDÉRANT** l'arrêté ministériel transmis à la Commission scolaire exigeant que celle-ci s'établisse et applique des règles de régie interne;

**CONSIDÉRANT** la période de consultation menée auprès des différentes instances concernées;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du comité ad hoc du conseil des commissaires;

**Il est proposé par M<sup>me</sup> Hélène De Champlain  
et résolu :**

**D'ADOPTER** le règlement Régie interne de l'organisation (no référence (R)SG-18/19-01);

**QUE** le règlement entre en vigueur le 30 janvier 2019 et qu'il annule et remplace, à compter de cette date, les résolutions suivantes :

- N° CC-2014-399 relative à la composition du comité exécutif ainsi qu'à la durée des mandats des membres;
- N° CC-2016-341 relative à la composition du comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;
- N° CC-2017-065 relative à la composition du comité de révision de décision;
- N° CC-2017-103 relative à l'institution du comité de répartition des ressources;

**D'ABROGER** la politique Participation des gestionnaires à la gestion de la Commission (n° de référence (P)-DG-1998-01).

**ADOPTÉE**

---

**CC-2019-23**

Adoption du rapport  
mensuel

*Le 1<sup>er</sup> juin 2018, le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, par arrêté ministériel, transmettait à la Commission scolaire plus d'une vingtaine de mesures correctrices sur le plan de la gouvernance et de la gestion administrative à mettre en œuvre et appliquer. Ce même arrêté exigeait également que la Commission scolaire fasse rapport mensuellement de l'état d'avancement de l'application des mesures correctrices ainsi que des mesures additionnelles découlant du mandat de l'accompagnatrice prolongé jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2019. Le sixième rapport, soit celui de décembre 2018 et janvier 2019, est soumis au conseil.*

**CONSIDÉRANT** l'arrêté ministériel transmis à la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay le 1<sup>er</sup> juin 2018;

**CONSIDÉRANT** les mesures correctrices ordonnées par ledit arrêté;

**CONSIDÉRANT** la répartition entre le comité de gouvernance et d'éthique, le comité de vérification ainsi que le comité ad hoc du conseil des mesures touchant le conseil des commissaires;

**CONSIDÉRANT** l'identification du Comité de coordination des services, pour les mesures touchant la gestion administrative, comme étant le porteur du plan d'action;

**CONSIDÉRANT** la présentation de l'état d'avancement des travaux;

**CONSIDÉRANT** la résolution n° CC-2018-464;

**Il est proposé par M<sup>me</sup> Caroline Tremblay  
et résolu :**

**D'ADOPTER** le Rapport sur l'état d'avancement de l'application des mesures correctrices témoignant pour les mois de décembre 2018 et janvier 2019;

**D'AUTORISER** la secrétaire générale à transmettre le rapport à M. Jean-François Roberge, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, ainsi que copie au bureau des enquêtes de ce ministère.

**ADOPTÉE**

---

**CC-2019-24**  
*Ajournement*

M<sup>me</sup> Liz S. Gagné suspend la rencontre, il est 19 h 58. La séance reprend, il est 20 h 06.

---

**CC-2019-25**  
*Courrier reçu*

Chaque membre du Conseil prend connaissance de la liste identifiant les sujets du courrier reçu à la Direction générale du 11 décembre au 21 janvier 2019.

---

**CC-2019-26**  
*Rapport de la présidente*

Est déposé le rapport de la présidente concernant certaines représentations ou interventions faites au cours des dernières semaines :

**Les 12 et 13 décembre 2018**

- Participation aux entrevues des candidats pour la banque de relève des directions d'établissement en compagnie de la directrice générale par intérim.

**Le 14 décembre 2018**

- Participation à une rencontre avec M<sup>me</sup> Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales, en compagnie de la directrice générale par intérim.

**Le 7 janvier 2019**

- Participation à la conférence de M. Gilles Demers, sur le climat de travail et lancement de la consultation de la nouvelle Politique afin de promouvoir la civilité et pour prévenir et contrer la discrimination, le harcèlement, et la violence au travail, en compagnie de la directrice générale par intérim.

**Le 10 janvier 2019**

- Préparation de la rencontre du comité plénier du conseil des commissaires, en compagnie de la vice-présidente, de la directrice générale par intérim, de la secrétaire générale et de l'accompagnatrice nommée par le MEES.



---

**Le 16 janvier 2019**

- Participation à une rencontre relative à la banque de relève des directions et au poste à combler à la direction générale adjointe, en compagnie de la directrice générale par intérim.

**Le 23 janvier 2019**

- Participation au comité de sélection de la banque de relève des directions d'établissement, en compagnie de la directrice générale par intérim;
- Rencontre avec M. François Tremblay, député dans Dubuc à la Coalition Avenir Québec, en compagnie de la directrice générale par intérim.

**Le 24 janvier 2019**

- Participation au comité de sélection de la banque de relève des directions d'établissement, en compagnie de la directrice générale par intérim;
- Préparation du conseil des commissaires, de la directrice générale par intérim, de la secrétaire générale et de l'accompagnatrice nommée par le MEES.

**Le 25 janvier 2019**

- Participation au comité de sélection au poste de la direction générale adjointe par intérim, en compagnie des membres dudit comité.

---

**CC-2019-27**  
*Rapport de la directrice générale par intérim*

Est déposé le rapport de la directrice générale par intérim, concernant certaines représentations ou interventions faites au cours des dernières semaines:

**Les 12 et 13 décembre 2018**

- Participation aux entrevues des candidats pour la banque de relève des directions d'établissement, en compagnie de la présidente.

**Le 14 décembre 2018**

- Participation à une rencontre avec M<sup>me</sup> Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales, en compagnie de la présidente.

**Le 7 janvier 2019**

- Participation à la conférence de M. Gilles Demers, en lien avec le climat de travail et au lancement de la Politique pour promouvoir la civilité et pour prévenir et contrer la discrimination, le harcèlement et la violence au travail.

**Le 10 janvier 2019**

- Préparation de la rencontre du comité plénier du conseil des commissaires prévu le 15 janvier, en compagnie de la présidente, de la vice-présidente, de la secrétaire générale et de l'accompagnatrice nommée par le MEES.

**Le 16 janvier 2019**

- Participation à une rencontre relativement à la banque de relève des directions et du poste de direction générale adjointe à combler, accompagnée de la présidente.

**Le 17 janvier 2019**

- Rencontre avec le directeur adjoint du cabinet du ministre Roberge à Montréal au Cabinet du ministre de l'Éducation, afin de discuter du projet Lab-École, accompagnée par le directeur du Service des ressources matérielles.

**Le 23 janvier 2019**

- Rencontre avec M. François Tremblay, député dans Dubuc à la Coalition Avenir Québec, en compagnie de la présidente;
- Participation à une rencontre de la banque de relève des directions d'établissement et du poste de direction générale adjointe, en compagnie de la présidente.

---

#### Le 24 janvier 2019

- Participation à une rencontre de la banque de relève des directions d'établissement et du poste de direction générale adjointe, en compagnie de la présidente;
- Préparation du conseil des commissaires, en compagnie de la présidente, de la secrétaire générale et de l'accompagnatrice nommée par le MEES.

#### Le 25 janvier 2019

- Participation au comité de sélection au poste de direction générale adjointe par intérim, accompagnée des membres dudit comité.

---

#### CC-2019-28

*Rapport de  
représentation des  
commissaires*

M. Jean-Claude Martel mentionne que M<sup>me</sup> Diane Gauthier et lui ont assisté, le 15 janvier dernier, à la collation des grades du programme PEI à l'école Charles-Gravel. Il informe aussi avoir participé, en compagnie de M<sup>me</sup> Christine Doré, au lancement du projet l'École du Rock de l'école Le Roseau.

---

#### CC-2019-29

*Comptes rendus des  
comités de service et du  
comité de parents*

Les membres du conseil ont l'occasion d'obtenir des informations relatives aux rencontres du Comité consultatif de transport du 7 juin 2018, du Comité de service des ressources humaines du 20 novembre 2018 et du Comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'apprentissage ou d'adaptation, également du 20 novembre 2018.

---

#### CC-2019-30

*Message de la  
Fédération des  
commissions scolaires  
du Québec*

Le message de la Fédération des commissions scolaires du Québec daté de la semaine du 14 janvier 2019 a été transmis aux membres du Conseil par courrier électronique, ils ont l'occasion d'échanger sur le contenu.

---

#### CC-2019-31

*Clôture de la rencontre*

**Il est proposé par M<sup>me</sup> France Gagné  
et résolu :**

**QUE** la présente séance soit close, il est 20 h 16.

**ADOPTÉE**



La présidente



La secrétaire générale